

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 22 février 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale poursuit sa forte baisse

Au 22 février, la Normandie affiche un taux d'incidence de 748,1 cas pour 100 000 habitants, soit une baisse de -34,5 % en une semaine. Tous les départements sont concernés par cette baisse :

- Normandie : - 34,5 % (taux d'incidence SPF du 13/02 au 19/02 : 748,1)
- Calvados : - 35,8 % (taux d'incidence SPF du 13/02 au 19/02 : 838,81)
- Eure : - 40,2 % (taux d'incidence SPF du 13/02 au 19/02 : 579,17)
- Manche : - 28,1 % (taux d'incidence SPF du 13/02 au 19/02 : 980,3)
- Orne : - 31,7 % (taux d'incidence SPF du 13/02 au 19/02 : 793,8)
- Seine-Maritime : - 35,1 % (taux d'incidence SPF du 13/02 au 19/02 : 677,6)

Le nombre de reproduction (R) reste à une valeur faible de 0,5.

Si le taux d'incidence est en forte baisse, la circulation du virus reste importante. Dans ce contexte, la vaccination et le respect des gestes barrières restent plus que jamais essentiels pour se protéger, protéger les autres et protéger notre système de santé dans son ensemble.

Les séjours hospitaliers de patients positifs au Covid-19 diminuent

L'activité hospitalière liée au COVID continue d'être importante mais la tendance est à la baisse.

Au 21 février, 1 484 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 666 la semaine dernière), dont 99 en réanimation (120 lors du dernier point de situation).

Le rythme des entrées en réanimation se stabilise à 2 entrées par jour en moyenne. En hospitalisation conventionnelle, les entrées sont de 33 par jour (contre 45 entrées en moyenne par jour lors du dernier point de situation).

Avant de se rendre aux urgences, adopter le réflexe 15

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Le taux de positivité en baisse

Entre le 13 et le 19 février, 88 159 personnes ont été testées (126 588 la semaine précédente), dont 24 715 ont présenté un résultat positif (37 587 la semaine précédente). Le taux de positivité s'élève à 28 % contre 29,69 % la semaine précédente.

Les professionnels de santé de Normandie sont pleinement mobilisés pour le dépistage, en laboratoires, en officines, en cabinet ou en aller-vers. La liste des sites de dépistages permanents est disponible sur santé.fr : grâce à la mobilisation des professionnels, ce sont **près de 3 000 structures qui sont désormais identifiées dans la région.**

En plus des sites de dépistage pérennes, l'ARS Normandie organise régulièrement des opérations de dépistage aller-vers afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus ([à retrouver sur le site internet de l'ARS Normandie](#)).

Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit à un rythme soutenu en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour freiner l'épidémie et ses impacts sur l'hôpital.

Au 20 février, ce sont 7 536 274 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination dont 2 824 478 primo injections et 2 149 595 rappels. Au 13 février, la Normandie affiche ainsi un taux de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 94,9 % et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 88,5 % (source SNDS).

Il faut poursuivre cette dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Il est en particulier important pour les femmes enceintes de se vacciner. Les femmes enceintes non vaccinées contre le Covid-19 présentent un risque accru de complications liées à la maladie par rapport aux femmes adultes non enceintes.

La vaccination permet de transmettre des anticorps au fœtus et protège ainsi le nouveau-né contre le virus. La vaccination des femmes enceintes est recommandée, quel que soit le stade de la grossesse. L'ensemble des professionnels qui prennent en charge et accompagnent les femmes tout au long de leur grossesse, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, médecins traitants, pharmaciens, biologistes, peuvent répondre à leurs questions et les sensibiliser à la vaccination avant et tout au long du suivi de la grossesse. [Plus d'informations en cliquant sur ce lien.](#)

Pour faciliter l'accès des Normands à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale en primo-vaccination ou en rappel, de nombreux dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire : centres, officines, cabinets, santé au travail, opérations d'« aller-vers »...

Au-delà de l'offre permanente de vaccination, des opérations d'« aller-vers » sont mises en place dans toute la région, en lien avec les Préfectures, les collectivités et les professionnels de santé. Ces opérations sont consultables sur le site de l'ARS Normandie [en cliquant sur le lien suivant](#) (liste mise à jour en continu).

Le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans et peut être effectué à partir de 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

Depuis le 24 janvier, les mineurs âgés de 12 à 17 ans sont également éligibles au rappel, six mois après leur schéma de primo-vaccination, conformément aux recommandations du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) et à l'avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) du 18 janvier 2021.

De nombreux rendez-vous sont disponibles pour réaliser son rappel, auprès des professionnels de ville comme en centre de vaccination : sur la seule plateforme Doctolib, près de 27 000 rendez-vous sont disponibles dans les 3 jours, plus de 85 000 dans les 14 prochains jours.

Evolution des règles du « pass vaccinal » depuis le 15 février

Le « pass vaccinal » est en vigueur depuis le 24 janvier. Il remplace le « pass sanitaire » dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux), et concerne toutes les personnes de 16 ans et plus.

Il consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **certificat de rétablissement** de plus de 11 jours, et de moins de quatre mois ;
- **certificat de contre-indication à la vaccination.**

Depuis le 15 février, les règles relatives au pass vaccinal évoluent : le délai de validité du certificat de vaccination sans dose de rappel dans le « pass vaccinal » est porté à 4 mois au lieu de 7 mois pour les personnes âgées de plus de 18 ans et un mois. Ainsi, les personnes concernées doivent avoir fait leur dose de rappel au plus tard 4 mois après leur dernière injection pour conserver leur certificat de vaccination valide dans le « pass vaccinal ».

Les personnes sont éligibles dès 3 mois après leur dernière injection et disposent donc d'un mois pour faire leur rappel. Le « pass vaccinal » pourra être réactivé dès lors que la personne aura fait son rappel de vaccination.

La dose de rappel doit être effectuée dès 3 mois après l'infection et jusqu'à 4 mois pour les 18 ans et plus. Le nouveau certificat de vaccination sera valide 7 jours après la date d'injection. Un certificat de vaccination est délivré après chaque injection, il est à présenter dans les lieux soumis au « pass vaccinal ».

Pour savoir quand faire la dose de rappel, une simulation est [disponible en cliquant sur le lien suivant.](#)

De plus, depuis le 15 février 2022, une infection est considérée comme équivalente à une dose de rappel, à condition que le schéma vaccinal initial (soit les deux premiers épisodes) comprenne au moins une injection de vaccin contre le Covid-19. Alors, les certificats de rétablissement auront la même validité qu'une dose de rappel dans le cadre du « pass vaccinal » et seront valables sans date de fin de validité pour les personnes :

- qui ont reçu deux injections, puis qui ont été contaminées plus de 3 mois après leur dernière dose de vaccin (vaccin + vaccin + plus de 3 mois + infection) ;
- qui ont reçu une dose de vaccin plus de 15 jours après leur 1ère infection et qui ont été contaminées une deuxième fois plus de 3 mois après (infection + plus de 15 jours + vaccin + plus de 3 mois + infection) ;
- qui ont reçu une injection, puis qui ont été contaminées une 1ère fois plus de 15 jours après leur injection, puis une deuxième fois plus de 3 mois après leur dernière infection (vaccin + plus de 15 jours + infection + plus de 3 mois + infection).

Vous trouverez les détails pour l'obtention du certificat de rétablissement sans date de fin de validité en cliquant [sur ce lien.](#)

Pour rappel, les personnes de 16 et 17 ans n'ont pas l'obligation de faire leur rappel pour conserver leur « pass vaccinal », même s'il est fortement recommandé. Les 12-15 ans ne sont pas soumis au « pass vaccinal ». Dans le cadre du « pass sanitaire », ils n'ont pas l'obligation de réaliser leur rappel, même si le rappel leur est ouvert.

La vaccination des enfants de 5-11 ans se poursuit

La vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. Les médecins (généralistes ou spécialistes, notamment les pédiatres), les IDE (infirmiers diplômés d'État), les sages-femmes et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 aux enfants.

La vaccination, réalisée avec le vaccin pédiatrique Pfizer-BioNTech (trois fois moins dosé que la forme adulte du vaccin), est actuellement possible dans plus de 45 centres en Normandie ([liste disponible via le lien suivant](#)). **Ce maillage territorial en faveur de la vaccination pédiatrique a vocation à se généraliser, et les plages d'ouverture sont volontairement adaptés pour faciliter la démarche des familles: de nombreux créneaux sont disponibles les mercredis et les week-ends.**

Si l'enfant a **déjà été atteint du Covid-19**: il recevra une dose et n'aura pas de 2ème dose. Dans le cas contraire, il recevra **2 doses espacées de 18 à 24 jours**. Pour le savoir, un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique (avec une légère piqûre au bout d'un doigt) est proposé. Il permet de détecter un antécédent d'infection par le virus en quelques minutes.

Vous êtes parent d'un enfant de 5 à 11 ans? Vous avez des questions sur la vaccination?

L'ARS Normandie a organisé le mardi 1^{er} février 2022 une visioconférence pour apporter toutes les réponses aux parents concernant la vaccination des 5-11 ans.

Le Professeur Alain Fischer, pédiatre, professeur d'immunologie pédiatrique et président du Conseil national d'orientation pour la stratégie vaccinale, a répondu aux questions des Normands.

Pour revoir la vidéo, rendez-vous [sur le site internet de l'ARS Normandie](#).

Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

Les plus de 65 ans bénéficient d'un accès prioritaire à la vaccination et peuvent obtenir leur rappel y compris sans rendez-vous dans les centres de vaccination. Par ailleurs, un numéro vert (0800.730.956) permet aux personnes les plus à risque de Covid-19 sévère, celles de plus de 65 ans et celles ayant des comorbidités, d'avoir un rendez-vous en priorité.

Enfin, la campagne de vaccination à domicile des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, se poursuit : **chacun peut contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.**

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

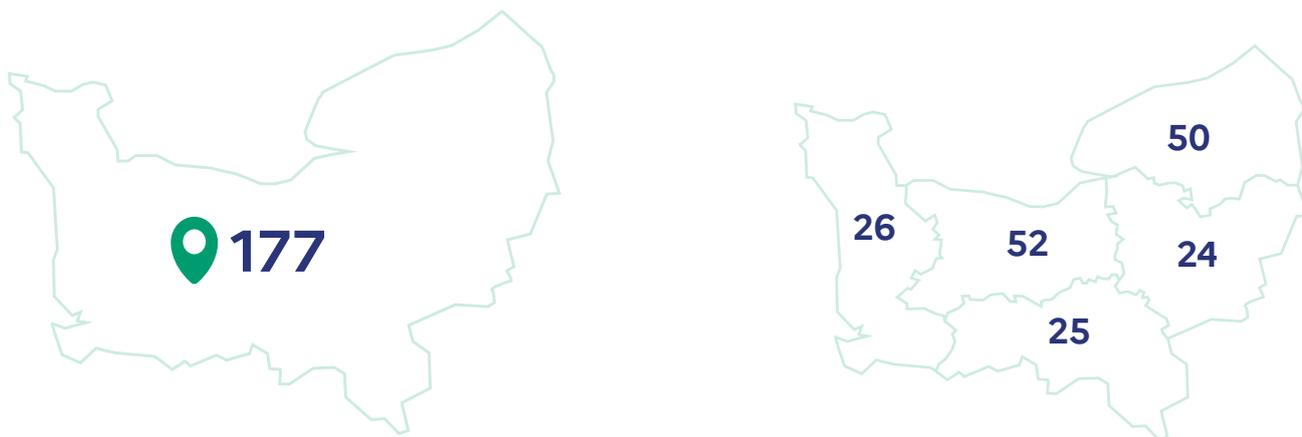


• Nombre de reproduction effectif (R0)



* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

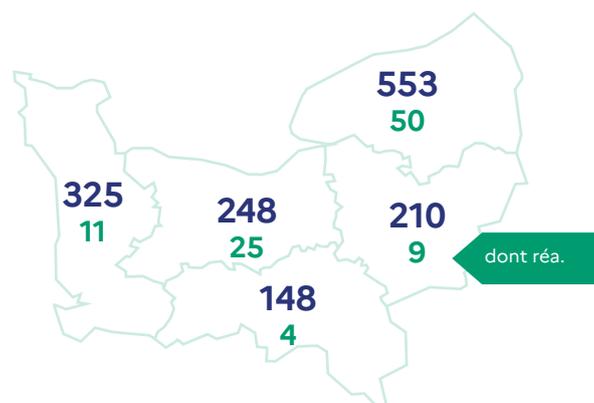
• Clusters



Compte tenu de la circulation virale très active, les clusters en structures dites sensibles sont suivies par l'ARS et présentées dans le tableau ci-dessous.

	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. sociaux d'hébergement et d'insertion	Struct. de l'aide sociale à l'enfance	Etab. pénitentiaires	Autres
Normandie	177	109	50	2	3	4	9
Calvados	52	30	14	1	2	1	4
Eure	24	15	8	-	-	1	-
Manche	26	18	4	1	-	1	2
Orne	25	16	8	-	-	-	1
Seine-Maritime	50	30	16	-	1	1	2

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 21.02.2022



• Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale



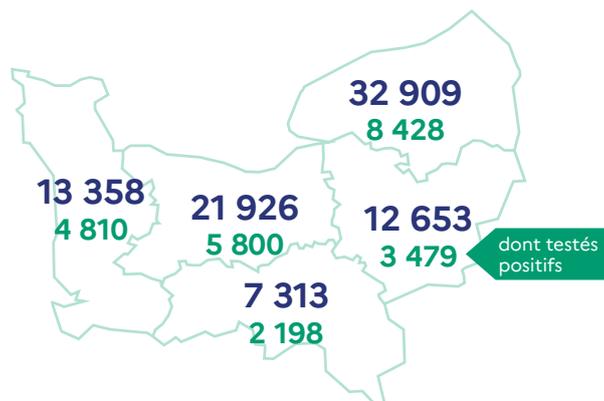
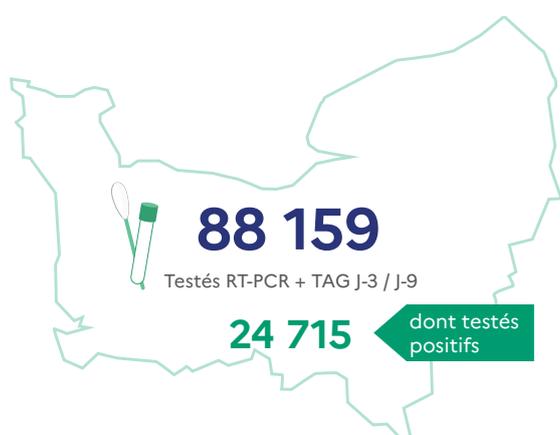
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

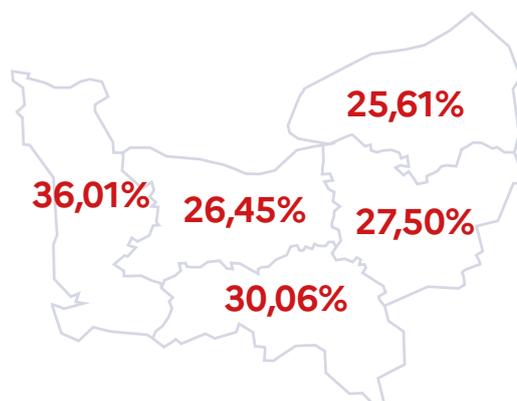
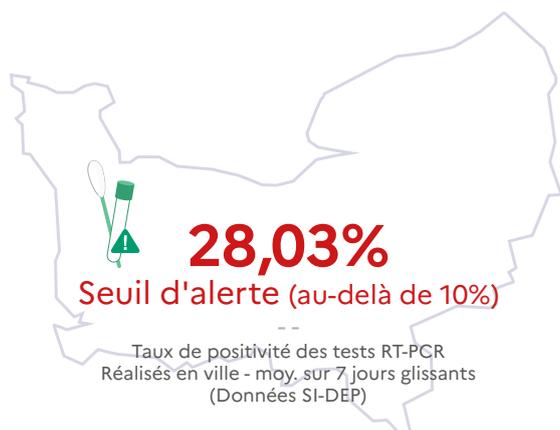
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 484	99	21 357	4 307
Calvados	248	25	4 023	771
Eure	210	9	2 694	620
Manche	325	11	2 253	508
Orne	148	4	2 536	471
Seine-Maritime	553	50	9 851	1 937

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 5 300 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION au 20.02.2022

